

Sujet : Re: Issou - Réforme fiscalité au 01.03.12 - taux de 1%
De : "QUINIOU Maryvonne - DDT 78/SUBT/CDSF" <maryvonne.quiniou@yvelines.gouv.fr>
Date : Tue, 22 Nov 2011 12:06:51 +0100
Pour : urbanisme_issou@voila.fr
Copie à : JACQUIER Jean - DDT 78/SUBT/CDSF <jean.jacquier@yvelines.gouv.fr>, MARCQ Renée - DDT 78/SUBT/CDSF <renee.marcq@yvelines.gouv.fr>, ASCONCHILO Pierre - DDT 78/SUBT <pierre.asconchilo@yvelines.gouv.fr>, TRINQUESSE Denis - DDT 78/STAVSG <denis.trinquesse@yvelines.gouv.fr>, BUSO Marc - DDT 78/STAVSG/1-Sous-Direction <marc.busso@yvelines.gouv.fr>

Bonjour et merci pour ces informations
Nous prenons donc note qu'un taux de 1% sera implicitement institué sur la commune d'Issou.
Bien cordialement

Maryvonne QUINIOU
Responsable de l'unité
Coordination Droit des Sols - Fiscalité

Le 22/11/2011 11:38, > urbanisme_issou@voila.fr (par Internet) a écrit :

Madame Quiniou,

J'ai le plaisir de faire suite à votre courriel du 02 novembre dernier concernant la réforme de la fiscalité au 1^{er} mars 2012.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir noter que la commune d'Issou souhaite conserver un taux de 1%.

Une délibération sera prise par le conseil municipal d'Issou en 2012.

Cordialement, Nadège Masurier, Service Urbanisme

MAIRIE D'ISSOU - Place Ferdinand Famy - 78440 ISSOU - Tél. : 01 34 97 19 15(LD) - Fax : 01 30 42 75 40 ou 01 30 93 55 01

Prenez de l'avance pour Noël, découvrez notre sélection de cadeaux à moins de 20 € sur Voila.fr